DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

Matière : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Sous matière : FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

OBJET:
DESIGNATION
D'UN
NOUVEAU
CORRESPONDANT
INCENDIE ET
SECOURS EN
RAISON DU
DECES D'UN
CONSEILLER
MUNICIPAL

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 01 OCTOBRE 2024

AFFICHAGE EN DATE DU: 01 OCTOBRE 2024

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU 10 001, 2024

## REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-214 LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

### COMMUNE DE CASTELNAUDARY

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du lundi 7 octobre 2024 Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents: Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Zohra KUFEL, Christian WINTERHALTER, IMEDJADJ Nadia,

Formant la majorité des membres en exercice

#### Procurations:

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Nicole CATHALA - LEGUEVAOUES,

Régine SURRE donne pouvoir à Jacqueline RATABOUIL, Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Evelyne GUILHEM,

Agnès SOULIER donne pouvoir à François DEMANGEOT, Bruno PERLES donne pouvoir à Philippe GREFFIER, Delphine SANTINI donne pouvoir à Hélène GIRAL,

**Absents:** Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Gérard MONDRAGON, Adrien ROUZAUD,

Secrétaire: Audrey GAIANI,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le décret du 29 juillet 2022, pris pour l'application de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi Matras, visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et des sapeurs-pompiers professionnels.

La loi Matras, en son article 13, oblige les communes qui ne disposent pas déjà d'un adjoint au Maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, à désigner un correspondant incendie et secours.

Le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du Maire et dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du Conseil Municipal :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le Conseil Municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Monsieur Pierre BARBAUD, Conseiller Municipal, avait été désigné correspondant incendie et secours en date du 22 septembre 2022 par délibération n°2022-192.

En raison de son décès, en date du 14 août 2024, il convient de désigner un nouveau correspondant incendie et secours.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner Monsieur Javier DE LA CASA, Conseiller Municipal.

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** la désignation de Monsieur Javier DE LA CASA, Conseiller Municipal, comme nouveau correspondant incendie et secours.

PRECISE que Monsieur le Maire communiquera le nom du correspondant incendie et secours au représentant de l'Etat dans le département et au Président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 07 octobre 2024

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 10 001, 2024

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : [] 9 [] [] 20

Par publication le : 1 1 1 1 2024

Par délégation.

Le Directeur Général des Services

Nicolas MAYRAL

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le 1 0 nor

ID: 011-211100763-20241007-DB2024214-DE